

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 juin 2017

OBJET :

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n° 1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibérations du 19 avril 2014, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

1.- accepté le 25 avril 2017, la convention portant sur l'animation de plusieurs ateliers pédagogiques pour un groupe de parents entre Delphine PIERREJEAN et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention est établie pour les mercredis 3 et 31 mai 2017 et les mercredis 14 et 21 juin 2017 de 9h à 11h à la Maison de la parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-Lès-Nancy versera à Mme Delphine PIERREJEAN la somme de 480 euros TTC pour l'ensemble de la prestation ;

2.- accepté le 26 avril 2017, le contrat de location d'espaces publicitaires sur un véhicule mis à disposition gracieusement à la commune, proposé par la société TRAFIC Communication.

Le contrat prend effet à compter de la livraison du véhicule publicitaire précité pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour une même durée.

En contrepartie d'un espace publicitaire situé sur le capot, la commune versera à la société TRAFIC Communication la somme de 3 240 euros TTC ;

3.- accepté le 27 avril 2017, la convention portant sur l'animation d'un atelier pour un groupe de parents entre Madame Perrine DEROCHE et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour le mercredi 17 mai 2017 de 9h à 11h à la Maison de la parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy s'engage à verser à Madame Perrine DEROCHE la somme de 130 euros TTC pour la prestation ;

4.- attribué le 28 avril 2017, le marché relatif au lot n°1 Voirie et Réseaux Divers/Maçonnerie à l'entreprise RSTP SAS, sise 1041 rue Bokanowski à 54200 TOUL, dans le cadre des travaux de réfection et de mise en accessibilité du parc Maringer et du parking du Haut-Château.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé à 76 404,40 euros HT option n°1, 2 et 3 comprises ;

5.- attribué le 28 avril 2017, le marché relatif au lot n°2 Eclairage public à l'entreprise CITEOS, sise 21 rue Marcel Brot à 54000 NANCY, dans le cadre des travaux de réfection et de mise en accessibilité du parc Maringer et du parking du Haut-Château.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé à 13 250 euros HT option n°1 comprise ;

6.- attribué le 28 avril 2017, le marché relatif au lot n°3 Espaces verts/Clôture/Jeux à l'entreprise PAYSAGES PEPINIERES JP HURSTEL SA, sise 27 route de Bosserville à 54420 SAULXURES-LES-NANCY, dans le cadre des travaux de réfection et de mise en accessibilité du parc Maringer et du parking du Haut-Château.

Le titulaire du marché sera rémunéré sur la base de l'acte d'engagement dont le montant total est fixé à 27 545,60 euros HT option n°1 et 2 comprises ;

7.- accepté le 2 mai 2017, la proposition de remboursement de sinistre en date du 21 janvier 2017 portant sur le bris d'une vitre du foyer Foch à l'occasion d'un prêt de salle à l'association Gymnastique Club pour un montant de 292,80 euros ;

8.- accordé le 9 mai 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 15 mai 2017 de 2 mètres superficiels, dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N°CP-60 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 59 euros ;

9.- accordé le 9 mai 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y conserver une sépulture particulière, une concession de 15 ans à compter du 31 mars 2017 de 2 mètres superficiels, dans l'ancien cimetière.

Cette concession de terrain N°E-11 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 59 euros ;

10.- accepté le 9 mai 2017, l'avenant à la convention d'hébergement des élèves des écoles publiques d'Essey-lès-Nancy du 1^{er} décembre 2016 pour l'année 2017 proposé par le collège Emile Gallé.

Il prendra effet au 1^{er} septembre 2017 et les tarifs sont modifiés comme suit :

- DP : $4,20 - 22,5 \% = 3,25 \text{ €}$ (ancien tarif 3,10 €)
- Externes : $4,60 - 22,5 \% = 3,56 \text{ €}$ (ancien tarif 3,49 €) ;

11.- accepté le 10 mai 2017, la convention portant sur l'organisation d'un atelier de prévention à destination des parents sur le thème de « la santé du jeune enfant à travers l'amélioration de son environnement quotidien », entre Madame Mélanie CHEVALIER et la municipalité d'Essey-lès-Nancy.

La convention a été établie pour la séance du mercredi 7 juin 2017 de 9h00 à 11h00 à la Maison de la Parentalité.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy a versé à Madame Mélanie CHEVALIER la somme de 156 euros TTC pour la prestation ;

12.- attribué le 11 mai 2017, le marché relatif à l'assistance maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques à l'entreprise ASSIST, sise 48 place Mazelle à 57000 METZ, dans le cadre des travaux d'entretien des chaufferies des bâtiments communaux.

Le titulaire sera rémunéré sur la base du contrat dont le montant total est fixé à 7 520 euros HT.

La durée du contrat est de 19 mois : 7 mois d'exécution et 12 mois de suivi ;

13.- accepté le 12 mai 2017, la proposition de remboursement de sinistre en date du 13 avril 2017 portant sur le bris de vitres de la salle des fêtes Maringer survenu le 14 novembre 2016 pour un montant de 1 235,60 euros ;

14.- accepté le 16 mai 2017, la convention de mise à disposition de l'espace Pierre de Lune sis 2 allée René Lalique à Essey-lès-Nancy chaque 1^{er} lundi du mois de 8h45 à 10h45, proposée à l'association « Nancy Santé Métropole ».

La convention est conclue du 3 juillet 2017 au 4 juin 2018 inclus. En contrepartie, l'association s'engage à organiser des parcours éducatifs au plus proche du lieu de résidence des patients ;

15.- accepté le 18 mai 2017, la convention d'honoraires proposée à la ville d'Essey-lès-Nancy, par Maître Antoine LOCTIN, domicilié 9 bis rue Monseigneur Trouillet à 54000 NANCY, visant à annuler l'arrêté interministériel du 22 novembre 2016 portant refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune d'Essey-lès-Nancy à l'issue de la sécheresse 2015.

En contrepartie de son intervention, Maître Antoine LOCTIN percevra des honoraires dont le montant total a été fixé à 1 500 euros HT, soit 1 800 euros TTC ;

16.- accepté le 22 mai 2017, le contrat de mise à disposition d'un mailing relatif aux nouveaux habitants de la commune en 2017 proposé par La Poste pour un montant de 70 euros HT ;

17.- accepté le 22 mai 2017, l'avenant au contrat de mise à disposition d'un mailing relatif aux nouveaux habitants de la commune de l'année 2017 proposé par La Poste.

Le présent avenant précise les conditions applicables au contrat susvisé relatives à la facturation et aux conditions de paiement, aux intérêts moratoires, à la durée du contrat, aux incidents et retard de paiement et aux règlements des différends conformément à la réglementation applicable aux collectivités territoriales ;

18.- accepté le 24 mai 2017, la convention d'hébergement des élèves de l'Ecole d'Application du Centre d'Essey-lès-Nancy pour une limite n'excédant pas 45 élèves entre le CREPS de Lorraine et la ville d'Essey-lès-Nancy.

Elle prendra effet à compter du 4 septembre 2017 jusqu'au terme de l'année scolaire Pendant la durée de la convention, le CREPS de Lorraine fournira le repas de midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux élèves de l'Ecole d'Application du Centre d'Essey-lès-Nancy.

En contrepartie, la ville d'Essey-lès-Nancy versera au CREPS de Lorraine le prix de la demi-pension, fixé à 4,50 euros TTC pour chaque repas ;

19.- retenu le 29 mai 2017, l'offre de la société SDI, sise 11 rue Jean Lamour à Richardménil (54630), représentée par M. Hakim MAZOUNI, son gérant, pour l'entretien annuel des hottes de cuisine dans les bâtiments communaux.

Les prestations de vérification s'élèvent à 700 euros HT. Le contrat prend effet à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2019 ;

20.- retenu le 29 mai 2017, l'offre de la société IDEX ENERGIES Vidéocom, sise 20 avenue des Erables Bât. 33 à Heillecourt (54180), représentée par M. Cyrile JOANNESSE, son chargé d'affaires, pour la vérification et la maintenance annuelles des systèmes de sécurité incendie dans les bâtiments communaux.

Les prix des prestations de vérification s'élèvent à 880 euros HT. Le contrat prend effet à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2019 ;

21.- accordé le 30 mai 2017, au nom d'un demandeur et à l'effet d'y fonder une sépulture particulière, une concession de 30 ans à compter du 20 mai 2017 de 2 mètres superficiels, dans le cimetière paysager.

Cette concession de terrain N°CP-180 est accordée à titre de renouvellement de concession moyennant la somme de 142 euros ;

22.- accordé le 2 juin 2017, l'offre proposée par la société ESSEMES, sise 50 avenue du Général Leclerc à Marly, représentée par Monsieur Carlos SANCHEZ, son gérant, pour la vérification et la maintenance annuelles des systèmes de désenfumage dans les bâtiments communaux.

Les prix des prestations de vérification s'élèvent à 496,78 euros HT. Le contrat prend effet à compter de la date de signature jusqu'au 31 décembre 2019.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 29 juin 2017.

Pour Extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

tenu sous la présidence de
de Michel BREUILLE Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil Municipal le :	15 juin 2017
- Convocation distribuée le :	15 juin 2017
- Affichage du compte-rendu le :	30 juin 2017
- Affichage du procès-verbal le :	22 septembre 2017

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME Adjoints
- MME LEDROIT, M. PROVIN, M. PERNOSSI, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. MARSON, M. LEINSTER, MME MATHIEU, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- M. VOGIN à M. ROSSIGNON
- M. FRANIATTE à MME CADET
- M. RIFF à MME MATHIEU

ABSENTS

- M. GONCALVES
- MME LANZI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME SIMONNET

Pour extrait



**Michel BREUILLE,
Maire**